

Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 4 AVRIL 2024

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Maryse MICHALAK
- Jacky DURET - Ludovic TROTTET - Sandrine DURANSON - Sylvia DUSONCHET –
Etienne MERLIER - Cinthya MIQUET-SAGE.

Absents excusés : Mme Marie BAUD (pouvoir à Mme Michalak) - Mr Frédéric
AESCHLIMANN – Mr Mickaël TISSOT (pouvoir à Mme Remillon)

Absente : Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

1. Lors du concert du 23 Mars, Mme Le Maire a eu l'honneur d'échanger avec Mr. Pierre Lemarchal et un membre de l'Association pour le don d'organes et de tissus, suite à cet échange Mr. Mouthon, Président de l'Adot 74 et Mme Spina, sont intervenus en début séance pour expliquer qu'au niveau national les communes sont invitées à s'investir sur le don d'organes en devenant ambassadrices. L'objectif de cette mobilisation est de compter le plus possible de communes pour faire parler du sujet dans les familles et de réduire le taux de refus de 45% à 25%. L'adhésion à cette démarche consiste à signer une charte qui conduira la commune à installer des panneaux aux entrées de celle-ci et à faire d'autres actions de son choix.
2. Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 Février 2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
3. Le conseil vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes, arrêté comme suit :
 - Section de fonctionnement = 1 556 770,84 €
 - Section d'investissement = 2 429 838,30 €Et vote un taux de 4% au titre de la fongibilité des crédits de paiement des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement (plan comptable M57).
4. Le conseil vote les taux d'imposition des Taxes Locales pour 2024 comme suit :
 - TFPB : 27,47 %
 - TFPNB : 69,69 %
 - Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 11,17 %Soit un «produit attendu des taxes» de 453 196 € + des ressources fiscales indépendantes des taux votés d'un montant de 53 456 €. (N.B. : Pas d'augmentation des taux d'imposition de la part de la commune).

...../.....

5. Le conseil prend note des factures suivantes : Avenant n°2 concernant la prolongation de la mission de l'AMO : 20 830 € h.t.(AGI Ingénierie) – Vaisselle pour Cantine : 460,84 €ttc (Ecotel) – Contrat entretien chaudière Eglise : 430,19€ttc (Multi Dep) – Intervention sur chaudière Chalet des Bornes : 800,46€ttc (Multi Dep) – Contrat entretien aérothermes/brûleur gaz : 2 142 €ttc (Parchet) – 6 housses pour extincteurs : 419, 87€ttc (Sicli).

6. Le conseil accepte les devis suivants : Acquisition d'un gerbeur électrique 12 500€h.t.- Création fondation pose portail : 950 €h.t. (Moretti BTP) – Curage fossé & rebouchage ornières Chemin de la Cézire : 3 375 €h.t. (Maulet TP) - Réfection réseau eaux pluviales de l'école maternelle : 3 666€h.t. (Maulet TP). Voir pour acquisition d'un lot de 500 serviettes en Coton pour cantine en remplacement de l'essuie-tout jetable : 0.95 €h.t. l'unité (Scop Alterosac). Panneaux de signalisation : 790,95€h.t. (Ets Vachoux).

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Cinthy MIQUET-SAGE
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire